



**Avantis**  
Coopérative

PLUS DE GENS.  
PLUS D'HORIZONS.

RAPPORT ANNUEL 2020



## MISSION

Avantis, force coopérative issue du milieu agricole, contribue à l'enrichissement collectif de ses membres et de la communauté.

## VISION

Avantis, forte d'un modèle coopératif rentable et agile, s'affirme parmi les joueurs majeurs sur son territoire.

Elle sera reconnue comme un chef de file dans tous ses secteurs d'activités liés à l'agriculture et au commerce de détail.

## VALEURS



Honnêteté



Équité



Responsabilité



Solidarité



Engagement



Respect

### NOS GENS EN PAGE COUVERTURE

- Charles-Étienne Pelletier, Ferme Pocatoise Ltée, La Pocatière
- Johanne Lehoux, gérante, dépanneur Sonic Saint-Agapit
- Michel Pérusse, directeur d'usine, Meunerie Saint-Philippe-de-Néri
- Claude Dumais, expert-conseil, ruminant et végétal en compagnie de Jean-Pierre et André Hébert, Ferme Beauçon inc., Sainte-Marguerite
- Jonathan Moreau, conseiller matériaux, BMR de Montmagny
- Frédérique Landry, Ferme Ancestrale Landry inc., Cap-Saint-Ignace
- Annie Marcoux, Bleuetière Marland, Sainte-Marie
- Océanne et Yvanhoé Brochu ainsi qu'Esteban Axol Lopez et les enfants Léani et Juliane Axol Brochu, Potager Yvanhoé inc., Saint-Henri



# TABLE DES MATIÈRES

● Faits saillants	4
● Conseil d'administration	5
● Message du président	6
● Comité de direction	11
● Rapport de la direction	12
● Rapport de l'auditeur indépendant	21
● Résultats consolidés	24
● Réserve générale consolidée	25
● Bilan consolidé	26
● Flux de trésorerie consolidés	28
● Notes complémentaires	30
● Rétrospective financière	53
● Bilan coopératif	54
● Nos piliers, notre fierté	55
● Liste des établissements	56
● Notes	58

# FAITS SAILLANTS

AU 31 OCTOBRE 2020

## VENTES

2020 **510 636 567 \$**  
2019 466 138 844 \$

## EXCÉDENT D'EXERCICE

2020 **11 566 242 \$**  
2019 2 075 625 \$

## BAIIA COMPTABLE

2020 **26 185 488 \$**  
2019 18 662 532 \$

## BAIIA D'OPÉRATIONS

2020 **22 495 007 \$**  
2019 11 162 208 \$

## ACTIF TOTAL

2020 **372 090 599 \$**  
2019 394 455 194 \$

## AVOIR

2020 **172 820 040 \$**  
2019 157 844 042 \$

## EMPLOYÉS

2020 **1 110**  
2019 1 190

# C CONSEIL D'ADMINISTRATION



**1** DENIS LÉVESQUE, président, secteur Est, membre du comité de vie coopérative **2** FRÉDÉRIC MARTINEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, secteur Ouest  
**3** OLIVIER CORRIVEAU, 2<sup>e</sup> vice-président, secteur Centre-Est, membre du comité de vie coopérative **4** SIMON BEAULIEU, membre du comité exécutif, secteur Est, membre du comité de vie coopérative **5** SOPHIE GENDRON, membre du comité exécutif, secteur Est, membre du comité RH, gouvernance et éthique, membre du comité de vie coopérative **6** RICHARD FERLAND, secteur Centre-Ouest **7** MARCO GAGNÉ, secteur Ouest, membre du comité d'audit, membre du comité de vie coopérative **8** DOMINIQUE LAROSE, secteur Centre-Ouest, membre du comité RH, gouvernance et éthique **9** FRÉDÉRIC LEHOULLIER, secteur Centre-Ouest, membre du comité d'audit **10** KÉVEN MERCIER, secteur Centre-Est, membre du comité d'audit **11** GUILLAUME SYLVAIN, secteur Centre-Est, membre du comité RH, gouvernance et éthique **12** JUSTINE MARQUIS, secteur Ouest, membre du comité de vie coopérative **13** JEAN-FRANÇOIS PELLETIER, secteur tout territoire, membre du comité d'audit, membre du comité RH, gouvernance et éthique **14** PATRICK SOUCY, secteur tout territoire **15** STÉPHANE DUFOUR, secteur Charlevoix/Côte-Nord **16** GILLES GAUTHIER, observateur, secteur Charlevoix/Côte-Nord

# M

## ESSAGE DU PRÉSIDENT



Cher membre, c'est avec une immense fierté que je vous présente, au nom de votre conseil d'administration, le rapport annuel de la deuxième année d'opération d'Avantis Coopérative. Le travail accompli en deux ans est impressionnant et les résultats financiers le sont tout autant.

Réussir une fusion de coopératives, c'est avant tout un grand défi humain. Il faut bâtir nos repères et apprendre à se faire confiance. C'est vrai autant pour les employés, les administrateurs, que pour les membres. Comme président, je constate la maturité acquise chez Avantis Coopérative et je peux affirmer sans fausse modestie que le défi a été relevé avec brio. Notre coopérative est performante et contribue à faire prospérer l'agriculture partout dans nos différentes régions.

Au cours de la dernière année, plusieurs projets se sont concrétisés, dont le partenariat Sollio & Avantis Agriculture coopérative. Soulignons d'entrée de jeu le travail colossal, l'adhésion et la mobilisation de nos ressources humaines, ayant réussi le tour de force de mener de front ce grand projet porteur d'avenir, les opérations quotidiennes, le redressement financier et les ajustements à notre portefeuille d'affaires.

En pensant à ce qui s'est réalisé dans le contexte particulier de 2020, nos gestionnaires et employés se sont approprié sans le savoir la citation d'Oliver Stone qui dit :

– Si tu n'avances que les jours de soleil, jamais tu n'atteindras ta destination! Voyage aussi les jours de pluie et habille-toi en conséquence. –



Mariève Breton, Philippe Lemieux et leurs cinq enfants  
Agri-Cultures Lemieux inc. | Cap-Saint-Ignace.

## L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE

Cette citation résume aussi très bien ce que tous les producteurs agricoles ont dû faire pour traverser la dernière année. S'adapter à des changements qui, il y a un an seulement, semblaient impossibles et sont devenus, en l'espace de quelques semaines, le mot d'ordre pour assurer la survie de nos entreprises agricoles. Faire mieux ou autrement a été encore plus nécessaire durant la dernière année.

L'environnement externe, en aval ou en amont, qui régule les approvisionnements et la mise en marché des produits agricoles, a causé bien des maux de tête. Grève, blocus, directives sanitaires, réduction des capacités de transformation, restrictions à l'arrivée des travailleurs immigrants et, enfin, déplacement de la demande pour les produits alimentaires se sont côtoyés tout au long de l'année. Heureusement, une certaine stabilité et prévisibilité semblent revenir.

L'année 2020 a été charnière pour la société en général et le secteur agricole. Si, depuis des générations, nous avons priorisé l'intégration et l'efficacité dans tous les secteurs, la sécurité et la proximité alimentaires sont venues s'ajouter comme variables essentielles pour le maintien de la pérennité de nos organisations. Comprenons-nous bien, la recherche de gains d'efficacité ne s'arrêtera pas, elle se transformera et intégrera davantage la gestion de risques.

L'enjeu de la sécurité en production agricole n'est pas nouveau. Le mouvement coopératif et le syndicalisme agricole sont depuis longtemps les porteurs de ce discours auprès des gouvernements. À partir de maintenant, l'écoute devrait s'améliorer.

Pour assurer une meilleure sécurité alimentaire à nos concitoyens, la grande filière agricole devra proposer de nouvelles solutions pour favoriser l'autonomie alimentaire, la protection de l'environnement, le maintien de chaînes d'approvisionnement « courtes », le développement de la main-d'œuvre et l'intégration de la technologie.

**Un grand défi en perspective, mais qui présente également de belles possibilités. Il me semble clair que l'individualisme à l'extrême et la vision à court terme ne feront pas partie des « solutions ». Le mouvement coopératif, avec ses valeurs de solidarité et son regard tourné vers le long terme, prendra une place prépondérante pour assurer le développement agricole au Québec.**

## LE PARTENARIAT SOLLIO & AVANTIS AGRICULTURE COOPÉRATIVE

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, la majorité des opérations du secteur agricole sont sous une nouvelle gouvernance qui regroupe les expertises de Sollio et celles de votre coopérative. L'essentiel de la

transformation touche les opérations dites de « back-office » soit la production, la commercialisation et l'administration. Le lien d'usage demeure avec votre coopérative afin de conserver la capacité d'émettre des ristournes aux membres. Le succès de la transformation se mesure, à court terme, du fait que celle-ci est « invisible » pour la clientèle.

Pour Avantis Coopérative et ses membres, le nouveau partenariat devrait se traduire par une meilleure coordination entre la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation, une agilité opérationnelle accrue et la mise en place de différents indicateurs de gestion pour réduire les coûts.



Le président du conseil d'administration de Sollio & Avantis Agriculture coopérative, Frédéric Martineau et le directeur général, Marco Nadeau.

Le partage du risque financier de la production porcine entre Olymel, Sollio et Avantis Coopérative est un autre gain important découlant du partenariat. En plus de réduire la variabilité des résultats financiers d'Avantis, ce partage de risque assurera une meilleure compréhension de la réalité des producteurs de porcs par nos partenaires.

**Nous sommes convaincus qu'avec notre modèle unique et performant, notre offre saura demeurer pertinente pour répondre aux besoins des familles agricoles de notre région tout en continuant d'investir pour le développement de nos services régionaux.**

## LA COOP AGRIVOIX

En novembre 2019, les membres de La Coop Agrivoix ont regroupé, par fusion, les forces de leur coopérative avec celles d'Avantis Coopérative pour assurer la prospérité de leurs fermes et la pérennité des services offerts dans leur région. Cette première année a représenté un grand défi d'adaptation au changement pour tous et nous souhaitons que cette deuxième

année reflète davantage la volonté d'Avantis d'être un guichet unique de multiples services tout en participant au dynamisme de la région de Charlevoix.

## LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Avec le secteur agricole essentiellement regroupé sous la gestion de la coentreprise Sollio & Avantis Agriculture coopérative, le portefeuille d'affaires d'Avantis Coopérative se transforme. La réorganisation de notre réseau d'établissements des divisions détail et machinerie s'est poursuivie en 2020. L'objectif fondamental vise une offre régionale de qualité pour nos membres, tout en s'assurant d'avoir un réseau de commercialisation globalement performant dans chacun de ses secteurs et une contribution de chaque établissement à la rentabilité de la coopérative.

La transaction avec La Coop Purdel, située dans le Bas-Saint-Laurent, conclue en 2020, représente un jalon majeur pour Avantis Coopérative. Nous avons vendu les magasins BMR de Rimouski et de Matane et racheté les actions de La Coop Purdel dans Équipements J.M.A.R. inc., une concession New Holland située à Alma au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette acquisition renforcera notre position de joueur majeur dans l'industrie de la machinerie agricole. Les différents volets de la transaction seront complétés au printemps 2021.

Trois quincailleries ont été fermées durant l'exercice. Cette décision difficile, mais nécessaire s'est basée sur une analyse rigoureuse de la situation financière de même que sur une vision globale des impacts et des services aux membres de ces régions. Nous remercions les membres qui, malgré leur déception, ont compris la situation et gardé confiance envers leur coopérative.

Enfin, les travaux de regroupement de nos deux centres de machinerie de la région de Québec ont été lancés en cours d'année. À terme, Avantis offrira à sa clientèle une infrastructure de grande qualité, située dans le parc industriel de Saint-Augustin-de-Desmaures, avec une offre de services bonifiée.

Avantis Coopérative doit être en mesure de saisir les occasions d'affaires, principalement pour allonger la chaîne de valeur agricole, soit dans nos métiers traditionnels ou dans de nouveaux métiers. L'acquisition en partenariat de la division agricole de IEL inc., une entreprise située à Sainte-Claire dans la région de Bellechasse, est le reflet de cette orientation et porteuse de croissance pour



Avantis. L'association de notre expertise à celle d'entrepreneurs spécialisés ouvre de nouvelles perspectives d'affaires, notamment d'être un partenaire de taille dans le développement de la ferme connectée. Les premiers mois d'opération sont encourageants pour l'avenir.

## LA COOP ALLIANCE

En novembre dernier, les membres de La Coop Alliance ont résolu de fusionner leur coopérative avec Avantis Coopérative. Par cette décision, ils ont confirmé leur volonté de regrouper les forces de chaque coopérative pour faire prospérer les familles agricoles, l'agriculture et la coopération dans leur région, en se donnant les moyens pour relever les défis de la prochaine décennie.

Je tiens à remercier les membres de La Coop Alliance pour cette marque de confiance. Ils se joindront à Avantis Coopérative le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

## GOUVERNANCE

Votre conseil d'administration est composé de 15 administrateurs et d'un observateur, auxquels s'ajouteront deux observateurs supplémentaires de La Coop Alliance jusqu'à la fusion. Ces postes deviendront permanents une fois la fusion réalisée.

Étant donné les directives sanitaires en vigueur, votre conseil d'administration a exécuté son mandat en partie en mode présentiel et en partie en mode virtuel. Dans l'ensemble, le cycle annuel des travaux du conseil et des comités relevant de celui-ci a été exécuté de façon adéquate.

Un conseil d'administration a été mis en place pour assurer la gouvernance du partenariat Sollio & Avantis Agriculture coopérative. Deux élus d'Avantis Coopérative siègent sur ce conseil.

Si la gouvernance d'Avantis et la gestion des affaires ont pu se dérouler conformément aux attentes, il en va autrement en ce qui concerne la vie démocratique de la coopérative. La charge de travail de la direction pour livrer les différents chantiers tout en assurant le contrôle de la gestion des opérations et l'incertitude générale sur la tenue ou le report des événements explique cette situation. Plusieurs membres et ambassadeurs nous ont exprimé leur souhait que ce volet important s'améliore. Le message a été entendu.

**Après plus de deux ans d'existence et forte d'une solide fondation, Avantis est maintenant prête à peaufiner sa réflexion sur ses axes de développement. Un exercice de planification stratégique sera donc entrepris prochainement, pour l'ensemble de l'organisation, et auquel les ambassadeurs seront interpellés.**



Nouveau centre de machinerie à Saint-Augustin-de-Desmaures

## SOCIÉTARIAT ET RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF

Au 31 octobre 2020, le sociétariat d'Avantis Coopérative se composait de 2 603 membres sociétaires (agriculteurs), de 2 316 membres auxiliaires entrepreneurs et de 9 832 membres auxiliaires consommateurs, pour un total de 14 751 membres.

Pour la campagne 2020 du Régime d'investissement coopératif (RIC), les employés et les membres ont souscrit une somme de plus de 3 millions de dollars. À la suite de la souscription de décembre 2020, les sommes investies dans la coopérative, par les employés et les membres, sous forme de RIC, s'élèvent à 13,9 millions de dollars, soit 300 000 \$ de plus que l'an passé.

## CONCLUSION

Après avoir pris connaissance de ce rapport, je souhaite que vous partagiez la fierté ressentie à vous le présenter. Fierté envers le savoir-faire de nos employés pour vous livrer ces résultats. Fierté face à la confiance et à la fidélité des membres envers leur coopérative. Ces deux ingrédients sont essentiels dans le succès présent et futur d'Avantis Coopérative.

Nous concluons une année 2020 exceptionnelle à plusieurs chapitres. Il reste beaucoup à faire. Cependant il est rassurant de constater la qualité de l'organisation dont nous sommes propriétaires et de savoir qu'elle sera en mesure de nous accompagner même quand l'imprévisible se produit.

Les défis sont nombreux. Des défis d'affaires, dont j'ai fait mention à plusieurs endroits dans mon message, des défis de ressources humaines pour maintenir et développer notre savoir-faire dans un environnement de rareté et de vieillissement de la main-d'œuvre et des défis technologiques pour accroître notre efficacité et se préserver d'attaques malicieuses.

**Pour que ce succès se poursuive, il est maintenant de notre responsabilité à tous, comme membre, de continuer à nous impliquer par nos transactions commerciales, évidemment, mais aussi par notre participation à la vie sociale et démocratique de la coopérative. C'est la raison d'être d'Avantis et je compte sur vous.**

En terminant, je veux remercier mes collègues du conseil d'administration qui m'ont appuyé tout au long de l'année. Particulièrement MM. Frédéric

Martineau et Olivier Corriveau, mes deux vice-présidents, pour leur implication et leur très grande disponibilité.

Merci à notre chef de la direction, M. Gaétan Roger. Votre expérience du monde des affaires, de la gouvernance des entreprises et de la coopération agricole a été essentielle pour orchestrer le grand virage d'Avantis Coopérative. Votre compréhension du réseau et des membres permet à Avantis d'être un interlocuteur important et respecté.

Votre contribution à faire d'Avantis Coopérative la concrétisation du rêve de ses bâtisseurs de même que votre capacité de mobilisation pour orchestrer son démarrage, son redressement et sa transformation ont contribué à faire de notre organisation une coopérative dont nous sommes tous fiers. Le conseil d'administration se joint à moi pour remercier M. Gaétan Roger pour ces 40 années au service des producteurs agricoles et lui souhaiter du succès dans la transition vers une retraite pleinement méritée.

À l'équipe de direction et à tous les employés d'Avantis Coopérative, vous pouvez être fiers de la dernière année. Votre travail à la construction d'Avantis est remarquable. Merci à vous tous.

Merci également à nos autres partenaires, Sollio Groupe Coopératif, les coopératives du réseau, New Holland et nos partenaires financiers, votre accompagnement dans la transformation de notre entreprise est un gage de succès.

Enfin, un très grand merci à vous tous, membres d'Avantis Coopérative. Merci d'être là, d'être solidaire, d'être coopérateur et de garder confiance.



Denis Lévesque  
Président

# COMITÉ DE DIRECTION



**1** GAÉTAN ROGER, chef de la direction **2** JEAN-PAUL ALLAIRE, chef des finances **3** CÉLINE BOISVERT, vice-présidente communication marketing **4** PIERRE CARON, vice-président affaires juridiques et secrétaire général **5** MICHEL DELISLE, chef de l'exploitation **6** ISABELLE NADEAU, vice-présidente ressources humaines **7** DANIEL PELLETIER, vice-président développement stratégique et projets spéciaux

# RAPPORT DE LA DIRECTION



L'exercice financier d'Avantis Coopérative, terminé le 31 octobre 2020, affiche des ventes de 511 millions de dollars et un excédent de 11,6 millions de dollars. En 2019, les ventes se chiffraient à 466 millions de dollars alors que les résultats de l'exercice affichaient un excédent de 2,1 millions de dollars.

Une année marquée par la pandémie liée à la COVID-19 et aux conséquences humaines importantes. Heureusement, l'agriculture et l'ensemble des activités de la coopérative ont été déclarées comme services essentiels. Les conséquences désastreuses anticipées ont fait place à un niveau d'activité élevé dans certains secteurs.

Plusieurs grands chantiers ont marqué cette année :

- La fusion avec La Coop Agrivoix
- La création du partenariat entre Sollio Agriculture et Avantis Coopérative pour la majorité des activités agricoles
- La mise en œuvre de RPAO 2.0 qui regroupe l'ensemble des élevages porcins avec les partenaires Sollio et Olymel
- L'acquisition de IEL Technologie agricole
- La vente des centres de rénovation de Rimouski et de Matane à La Coop Purdel et l'acquisition des parts, dans le centre de machinerie New Holland d'Alma, de notre partenaire La Coop Purdel dans Équipements J.M.A.R. inc.
- L'acquisition, avec Sollio Groupe Coopératif et un groupe de coopératives, du couvoir et des fermes du Groupe Réal Côté en Montérégie

**Malgré l'ampleur des chantiers et la pandémie, nous avons gardé le cap sur le plan de redressement pour corriger la situation et assurer un retour à la rentabilité.**

Certains éléments exceptionnels sont venus bonifier les résultats découlant des efforts de redressement.

Parmi ces éléments, soulignons :

- En production porcine, les gains historiques pour les opérations de couverture boursière, la formule de prix bonifié par le « cut-out » et une compensation d'assurance stabilisation pour l'année 2019 supérieure à ce qui avait été comptabilisé.
- Les centres de rénovation ont bénéficié de conditions de marché très favorables, découlant de changements dans les habitudes de consommation pendant la pandémie.

## LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Malgré l'ampleur du plan de redressement et la complexité d'opérer dans le contexte des directives sanitaires, Avantis Coopérative a poursuivi sa croissance avec une augmentation des ventes de 44,5 millions de dollars pour atteindre 511 millions de dollars. Cette croissance provient de la fusion des activités de La Coop Agrivoix, de l'augmentation des ventes dans les centres de rénovation et des activités agricoles.

L'excédent brut a fait un bond important de 16 millions de dollars, soit 23 % pour atteindre 85 millions de dollars. La croissance des ventes et des améliorations importantes des marges de la filière porcine et dans les centres de rénovation furent les principales locomotives.

Les frais de distribution, de vente et d'administration s'élèvent à 73 millions de dollars et représentent 14,3 % des ventes en comparaison avec 15,1 % l'an dernier. La productivité s'est accrue au cours de l'année. La mise en œuvre du plan de redressement et la connaissance plus fine des opérations ont permis d'accroître la synergie afin de réduire les coûts d'opérations et diminuer les actifs sous productifs.

Les frais financiers nets sont en baisse de 1,2 million de dollars par rapport à l'an dernier. Ils atteignent 5,8 millions de dollars et représentent 1,1 % des ventes. Cette bonne performance est le résultat de la baisse des taux d'intérêt et de l'endettement. Celui-ci découle de la réduction des recevables et des stocks ainsi que de la vente d'établissements.

Avantis Coopérative présente un excédent d'exploitation de 6,3 millions de dollars, soit un redressement de 13,6 millions de dollars sur l'année précédente. Ce résultat est supérieur à nos anticipations. Les principaux contributeurs de ce redressement sont le porc pour 6,8 millions de dollars, la Division détail pour 5,1 millions de dollars et une réduction des frais financiers de 1,3 million de dollars.

La coopérative détient des placements dans des entreprises en partenariat avec des coopératives ou des investisseurs privés. Ce sont des entreprises pour lesquelles nous détenons entre 20 % et 50 % de participation. Ces résultats sont présentés sous la rubrique « Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats ». La contribution de ceux-ci a diminué de 600 000 \$ qui s'explique par une dévaluation comptable de près de 1 million du placement dans le Regroupement porcin Avantis et Olymel (RPAO).

Les autres résultats dégagent un revenu net de 6,1 millions de dollars, en baisse de 4,8 millions de dollars sur l'an dernier. Cette baisse provient principalement de la baisse de la ristourne et des dividendes reçus de Sollio Groupe Coopératif de 6,3 millions de dollars. Des gains sur la disposition d'actifs, une réévaluation du placement et un dividende dans Énergies R.C. S.E.C. ainsi qu'un dernier dividende lié à 147755 Canada inc. fournissent des explications favorables.

Conformément aux normes comptables, les résultats d'opération des activités abandonnées sont présentés distinctement. La charge pour ce poste est en réduction de 1,2 million de dollars.

Quant à l'excédent de l'exercice, il est de 11,6 millions de dollars en comparaison avec 2,1 millions de dollars l'an dernier.

Les liquidités générées par les opérations « BAIIA » ont augmenté de 11,9 millions de dollars pour se situer à 21,1 millions de dollars. Cet indicateur est représentatif des éléments sous le contrôle de la coopérative. Les résultats découlant du plan de redressement et du repositionnement du portefeuille d'affaires nous placent près des cibles de rendement établies par le conseil d'administration. Plusieurs ratios indiquent une progression de l'efficacité de l'entreprise tel qu'identifié dans les objectifs lors de la création d'Avantis Coopérative.

Note : Les données qui suivent incluent les ventes internes et excluent les frais corporatifs. La comparaison est à titre indicatif avec l'information présente au sein des coopératives fusionnées. Ces données peuvent avoir des normes de présentation comptable différentes de celles d'Avantis Coopérative.

## DIVISION AGRICOLE

Les ventes de la Division agricole ont progressé de 37 millions de dollars pour atteindre 388 millions de dollars. La hausse provient principalement de l'ajout des volumes d'aliments de La Coop Agrivoix et de l'augmentation des volumes de grains commercialisés.

L'excédent d'exploitation est de 14,3 millions de dollars, soit une amélioration de 7,4 millions de dollars sur l'an dernier. Les résultats des secteurs porcins incluant les gains sur courtage expliquent l'essentiel de cette situation. Après la comptabilisation de la ristourne de Sollio Groupe Coopératif, l'excédent net de la division est en hausse de 2,1 millions de dollars sur l'an dernier.

Pour la deuxième année d'Avantis Coopérative et en lien avec le projet de redressement financier, appelé Everest, les priorités de l'année ont été l'optimisation des opérations et la réduction d'actifs avec la vente de quelques sites de production.

**La pandémie a eu des répercussions beaucoup plus grandes qu'anticipées sur la Division agricole. Tous et chacun, nous savions que l'agriculture allait demeurer un service essentiel, mais rapidement, nous avons découvert à quel point la demande des consommateurs est très dépendante des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI) et comment tout le système agroalimentaire est parfaitement ficelé et très dépendant des maillons en amont ou en aval de la filière.**

Concrètement, pour votre coopérative et ses membres, avec une demande alimentaire globalement en baisse, les volumes de production de volailles, d'œufs et de lait ont été réduits par période affectant du même coup la vente d'intrants de la coopérative. Heureusement, plusieurs secteurs ont repris partiellement ou en totalité depuis le premier confinement de mars dernier. D'un autre côté, avec du personnel atteint par la COVID-19, certains abattoirs au Québec et en Amérique du Nord ont vu leur capacité d'abattage réduite, provoquant d'importantes répercussions sur les porcs en attente et la volatilité des prix ce printemps. Pour le secteur porcine, cette fluctuation de prix au printemps a créé une fenêtre d'opportunités pour liquider nos positions boursières avec d'excellentes marges de profit.

Parmi les faits saillants, il faut souligner la nouvelle convention de mise en marché en production porcine basée sur le prix d'une carcasse reconstituée. Cette nouvelle formule de prix, favorable pour nos membres

et la coopérative, a permis d'améliorer la marge du secteur. Dans le secteur porcine, quelques sites d'engraissements ont été vendus à nos membres en lien avec le plan de réduction des actifs. Finalement, le partenariat RPAO, regroupant l'ensemble des élevages d'Avantis Coopérative, a été créé au 1<sup>er</sup> novembre 2020 en partenariat avec Olymel et Sollio Agriculture.

Pour le secteur avicole et spécialement dans le poulet et le dindon, avec la baisse des droits de production et la réduction des conditions de prix des abattoirs, la pression sur la rentabilité s'est amplifiée au cours de la dernière année. De plus, le retrait des antibiotiques de classe 3 entrepris en début 2020 a laissé un peu de marge de manœuvre pour la santé des élevages. Au cours de l'année, avec notre partenaire Sollio Agriculture, nous avons déployé un plan robuste et depuis cet automne, les



résultats sont prometteurs. Ce plan a également guidé la décision de la coopérative d'investir dans l'acquisition de Groupe Réal Côté afin d'affirmer notre position de leader dans le secteur avicole et d'obtenir une deuxième option pour les membres dans la vente de poussins. Finalement, c'est au cours du dernier exercice que nous avons intégré le quota, les fermes et l'achalandage acquis de Meunerie Charlevoix.

De son côté, le secteur ruminant, après une baisse marquée des prix du lait au printemps, s'est très bien repris en fin d'année. Les volumes terminent en hausse principalement en raison de l'arrivée de La Coop Agrivoix. Le secteur ruminant a dû se réinventer afin de s'adapter à la pandémie. Les interventions à la ferme ont davantage fait place à des interventions téléphoniques ou virtuelles.

Nos événements comme la Journée parcelles et le Rendez-vous Sollio & Avantis ont laissé place à de nombreux webinaires. Avec la très forte participation obtenue, force est de constater que ces rencontres ont répondu à votre besoin.

Du côté du secteur végétal, les ventes de semences ont grimpé de 10 %, le secteur des fertilisants a augmenté de 4 % et les ventes de produits de protection des cultures ont légèrement reculé. Avec de faibles récoltes de fourrages depuis deux ans dans nos régions, les achats de nos membres ont migré pour favoriser de meilleures récoltes. Du côté des produits de protection des cultures, avec un été très sec, les ventes de fongicides ont été moindres. Finalement, l'utilisation des outils de fermes intelligentes a progressé.



Le secteur des grains termine la deuxième année d'Avantis Coopérative avec une progression de ses ventes de 10 %. Il faut souligner l'usage important de maïs importés au cours de la dernière année à la suite d'une faible qualité du maïs lors de la récolte 2019. Pour les centres de grains, les volumes se sont légèrement accrus au cours du dernier exercice, mais ce sont essentiellement les ventes destinées à la fabrication à la ferme qui expliquent cette progression.

## DIVISION MACHINERIE

Les ventes consolidées de la division, incluant la filiale J. René Lafond inc., sont demeurées stables pour atteindre 112 millions de dollars. Une très solide fin d'année est venue compenser tout le retard du printemps dernier.

L'excédent d'exploitation est de 2,9 millions de dollars, une amélioration de 300 000 \$ sur l'an dernier. Cette amélioration est attribuable à notre filiale J. René Lafond inc. qui a franchi un nouveau sommet pour son excédent d'exploitation. En contrepartie, les résultats consolidés des autres établissements sont en recul sur l'an dernier.

Parmi les faits saillants, il faut souligner l'hiver clément de l'an dernier et l'incertitude du printemps pour nos clients commerciaux, industriels et nos producteurs agricoles. En cours d'année, les ventes pour le secteur de la construction ont repris de façon intéressante, mais celles du secteur agricole sont demeurées en baisse comparativement à l'année précédente. Comme autre

fait saillant, soulignons la mise en route du nouveau centre de machinerie à Saint Augustin-de Desmaures en décembre dernier afin de consolider les deux anciens établissements présents dans le secteur. Ce projet porteur s'inscrit dans la vision de développer les ventes des secteurs commerciaux et industriels à l'image de notre établissement à Mirabel.

Par ailleurs, il faut mentionner le contrôle serré des dépenses tout au long de l'année. Plusieurs synergies opérationnelles et administratives ont été à nouveau captées cette année permettant au secteur de dépasser son budget malgré le contexte des ventes plus difficiles.

**D'autre part, l'enjeu des ressources humaines demeure criant pour plusieurs fonctions, dont celles de nos mécaniciens. Un plan robuste est en déploiement pour pallier cet important besoin et ajouter de la profondeur à la division.**

## DIVISION DÉTAIL

Les ventes de la division sont en hausse de 17 millions de dollars pour s'établir à 118 millions de dollars. Le confinement avec le changement de comportements des consommateurs et la hausse des prix des matériaux transigés sur le marché des commodités ainsi que l'ajout des succursales de La Malbaie et de Forestville expliquent cette croissance.





Le résultat du secteur se redresse pour atteindre un excédent d'exploitation de 4,5 millions de dollars comparativement à une perte l'année précédente. La hausse des ventes et des marges, l'amélioration des coûts d'opération par unité ainsi que la consolidation de nos établissements expliquent ce redressement.

**Pour le personnel de la coopérative, mais spécialement pour nos employés de la Division détail qui accueillent une dizaine de milliers de clients par jour, cette année de pandémie a représenté tout un défi. Nous devons souligner leurs efforts et leur résilience devant tous les changements demandés. Quoi qu'il en soit, ils ont de quoi être fiers avec les résultats historiques livrés.**

Les opérations de mise en marché des centres de rénovation ont été difficiles partout au Québec et ont causé bien des inconvénients à la clientèle. En plus des contraintes imposées par les mesures sanitaires, la hausse des prix des matériaux sur le marché des commodités, les difficultés d'approvisionnement en général et les ruptures de stocks de certains produits clés ont été le lot de toute l'industrie. Ces effets se sont amplifiés avec la forte croissance de plus de 13 % des mises en chantier et de la demande en général en 2020. Avantis Coopérative, avec en début de saison, de bons niveaux d'inventaire à prix compétitifs et la capacité d'offrir des produits alternatifs lorsque cela était possible, a été en mesure de bien servir sa clientèle et capter cette croissance.

Pour le secteur des dépanneurs, le confinement a réduit les ventes d'essence jusqu'à 20 % ce printemps réduisant du même coup le nombre de transactions. En contrepartie, certaines succursales ont profité de meilleurs achalandages pour des produits d'épicerie. De plus, en cours d'année, nous avons déployé dans l'ensemble de nos six établissements la nouvelle entente avec la bannière Supersoir, propriété de notre partenaire Filgo-Sonic. Malgré tout cela, au consolidé, le secteur termine avec des résultats en deçà des résultats de 2019.

## AUTRES CENTRES DE PROFIT

Pour ce qui est du transport du lait, les volumes recueillis sont en hausse malgré les volumes jetés



au début de la pandémie. Ainsi, les résultats du secteur sont favorables et au-dessus de nos résultats de l'an dernier.

Parmi les autres activités, en 2020, il faut surtout souligner l'achat, en septembre dernier, de IEL Technologie agricole avec notre partenaire M. Vincent Nadeau-Morissette. Cette entreprise, dédiée aux équipements pour les élevages laitiers, porcins et avicoles, constitue un pilier important pour ce secteur avec des ventes partout au Québec et un réseau de 20 détaillants laitiers. Pour les quelques opérations réalisées à ce jour, celles-ci sont pleines de promesses.

## RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines a appuyé les différentes divisions de la coopérative ainsi que la direction générale dans la mise en place et le déploiement de processus et de bonnes pratiques de gestion qui devaient être harmonisées à la suite de la fusion. Elle s'est également impliquée dans l'ensemble des grands projets organisationnels, tant dans les étapes de vérification diligente que dans l'intégration aux opérations d'Avantis Coopérative. La gestion de la pandémie a nécessité la contribution significative de la Direction des ressources humaines. Dès les premiers jours, elle a travaillé à l'identification et au déploiement des mesures sanitaires révisées quotidiennement, puis périodiquement à la lumière des recommandations des autorités. La vigie quotidienne de l'état de santé des employés combinée à l'application rigoureuse des mesures sanitaires a permis à Avantis Coopérative d'éviter les éclosions dans ses établissements et de poursuivre ses opérations en assurant la santé et la sécurité de ses employés.

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre ne s'est pas essouffé pendant la pandémie, et ce, malgré l'augmentation momentanée du taux de chômage dans nos régions. En effet, les prestations gouvernementales offertes aux gens sans emploi n'incitaient pas ces derniers à solliciter les emplois disponibles chez nous, notamment dans le secteur du commerce de détail. L'acquisition et la rétention des talents demeurent un grand défi pour Avantis Coopérative.

Au 31 octobre 2020, la coopérative comptait 1 110 personnes à son emploi, réparties sur plus de 100 sites.

## SITUATION FINANCIÈRE

La coopérative présente un bilan solide. L'actif consolidé de la coopérative s'établit à 372 millions de dollars, en diminution de 22,4 millions de dollars. Cette baisse s'explique par une optimisation importante du fonds de roulement, malgré l'ajout de 5,5 millions d'actifs provenant de la fusion de La Coop Agrivoix. Les inventaires et les recevables représentent 42 % de l'actif total comparativement à 45 % l'an dernier. Le contrôle de ces deux postes d'actifs est essentiel pour présenter un bilan de qualité. Le ratio de fonds de roulement s'établit à 1,55 en forte amélioration et conforme aux attentes de la direction.

L'actif à long terme s'élève à 200 millions de dollars et comparable à l'an passé. Les nouveaux investissements ainsi que l'amortissement des actifs ont globalement eu un effet neutre sur le bilan.

La coopérative a réduit l'utilisation de ses facilités de crédit de près de 30 millions de dollars. Ces facilités sont jugées suffisantes pour les besoins prévisibles de la coopérative.

L'avoir atteint 174 millions de dollars et représente 46,8 % de l'actif de la coopérative. Le ratio d'endettement (dette portant intérêt/équité) de la coopérative est à 39/61.

La coopérative respecte les obligations financières et les clauses restrictives contenues dans ses ententes de financement.

## Conclusion

Nous avons entrepris cette seconde année sous le signe de la résilience après une première année particulièrement difficile. Nous connaissons mieux les opérations, nous avons un plan robuste de

redressement et un ambitieux plan de révision de notre portefeuille d'affaires et de positionnement de l'entreprise. Le savoir-faire et la mobilisation de nos équipes ont été le levier de ce grand redressement.

Nous sommes satisfaits des résultats obtenus dans un contexte de grande transformation de l'entreprise étant donné la très grande diversité des projets entrepris et réalisés (fermetures, ventes, acquisitions, allègement du bilan), combiné à la complexité d'opérer dans le contexte de la pandémie.

Les effets de cette grande transformation continueront de se faire sentir au cours de la prochaine année et même au-delà.

Une année qui a demandé beaucoup de courage et de détermination de la part des administrateurs et des gestionnaires pour prendre les décisions difficiles, mais nécessaires au retour à la rentabilité et à un meilleur positionnement de ses activités.

Les projets dans lesquels la coopérative s'est engagée ont visé à amener davantage de valeur aux propriétaires, ce fut le leitmotiv derrière nos décisions.

La mise en œuvre du partenariat avec Sollio Agriculture nous donne une agilité sans précédent pour mieux servir nos producteurs en produits et services qui contribuent à leur succès. Quant à la création de RPAO 2.0 en partenariat avec Olymel et Sollio Groupe Coopératif, cela permet de mettre l'ensemble de la filière porcine coopérative à la table pour partager le risque et travailler au succès de cette filière. Ce repositionnement, qui complète pour Avantis Coopérative la phase 2 de la Vision 2020, permettra aux propriétaires et à leur coopérative de faire face aux risques imposés par des marchés en grande mutation et à générer plus de valeurs à la ferme. J'en suis personnellement convaincu.

Dans le même esprit, l'acquisition de IEL Technologie agricole permet d'allonger nos chaînes de valeur et de se positionner comme partenaire de taille dans les outils connectés à la ferme, le tout dans une entreprise qui fera la fierté de nos propriétaires par sa rentabilité et son potentiel de développement.

Ces décisions visent, ultimement à faire en sorte qu'Avantis Coopérative soit indépendante financièrement de la ristourne et des dividendes

de Sollio Groupe Coopératif pour assurer sa rentabilité, maintenir des actifs de qualité, réaliser des investissements stratégiques nécessaires à sa croissance et redistribuer la richesse créée à ses membres et à la communauté.

La raison d'être d'Avantis Coopérative est de contribuer au succès de ses membres, les agriculteurs, car l'agriculture nourrit le monde. Une agriculture forte assure la vitalité de nos régions.

En retour, la pérennité du modèle coopératif dépend d'une vie démocratique saine, non complaisante. À ce sujet, les membres ont la responsabilité de s'impliquer en participant à la vie de leur coopérative, c'est-à-dire autant dans les activités commerciales qu'associatives.

Être un service essentiel permet d'assurer la pérennité d'une organisation. Le modèle coopératif est un modèle d'affaires pertinent ayant maintes fois prouvé sa résilience en s'adaptant à l'évolution des marchés. Il faut en préserver les valeurs qui le caractérisent. Une responsabilité partagée avec les membres propriétaires, le conseil d'administration et les gestionnaires.

**Avantis Coopérative est vouée à un très bel avenir. Malgré son jeune âge, c'est une entreprise solide financièrement, avec une bonne gouvernance de son conseil d'administration et de ses opérations, gérées par une équipe de direction solide et mobilisée.**

Cette deuxième année fut très chargée pour les employés. Ils sont parvenus à livrer l'ensemble des chantiers liés à cette grande transformation au prix de sacrifices importants sur les plans personnel et familial. Merci d'avoir su vous adapter au rythme soutenu de la transformation de l'entreprise et aux contraintes imposées par la COVID-19. Soulignons la contribution de nos travailleurs de première ligne qui ont dû assurer les services essentiels chaque jour avec les contraintes et les risques associés à la pandémie pour servir nos clients. À tous, quel que soit votre rôle dans l'entreprise, je suis très reconnaissant. Merci pour votre loyauté et votre solidarité devant l'ampleur du défi que vous avez relevé.

En terminant, quelques remerciements. Tout d'abord, à nos partenaires financiers, nos partenaires d'affaires des grandes bannières et nos partenaires des coentreprises, merci pour votre confiance dans l'incertitude. Vous avez fait preuve

de compréhension et vous avez tous contribué au succès d'Avantis Coopérative.

Au nom du comité de direction et en mon nom personnel, je tiens à remercier notre président, M. Denis Lévesque, pour ses conseils et son soutien constant. Je remercie également tous les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur implication dans les différents comités. Votre participation est essentielle à une bonne gouvernance et elle est appréciée par les gestionnaires. La charge de travail fut grande, vous avez tous œuvré sans relâche pour construire Avantis Coopérative.

Merci à mes collègues du comité de direction pour votre fidélité, votre engagement et votre appui. Votre savoir-faire et votre leadership ont permis de relever le défi colossal du redressement financier d'Avantis Coopérative et du repositionnement de son portefeuille d'affaires en cette année particulière. Merci également à mon adjointe qui a dû faire preuve de beaucoup d'agilité. Ce fut un plaisir de travailler avec vous. Avantis Coopérative est entre bonnes mains pour poursuivre sa route. Je suis convaincu que vous aurez du succès.

Merci au réseau des coopératives de m'avoir permis de vous servir depuis 40 ans, dont 30 ans à titre de chef de la direction et directeur général. Merci de m'avoir permis d'apporter mon humble contribution à tous les grands chantiers du réseau. Merci à tous les membres des conseils d'administration qui m'ont fait confiance au cours de ces années.

Merci de m'avoir donné la chance de contribuer au démarrage d'Avantis Coopérative. Ce fut un grand honneur.

Il est maintenant temps pour moi de passer le flambeau. Je lègue une entreprise solide, dotée d'une bonne gouvernance et pleine de potentiel.

Ce fut une carrière passionnante!



Gaétan Roger  
Chef de la direction

**Coop Avantis**  
**États financiers consolidés**  
**au 31 octobre 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	21 - 23
États financiers	
Résultats consolidés	24
Réserve générale consolidée	25
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	25
Bilan consolidé	26 - 27
Flux de trésorerie consolidés	28 - 29
Notes complémentaires	30 - 52

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de  
Coop Avantis

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Coop Avantis (ci-après la « coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2020 et les états consolidés des résultats, de la réserve générale, des participations ne donnant pas le contrôle et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 octobre 2020 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Québec  
Le 26 février 2021

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, FCA permis de comptabilité publique n° A113714

# Coop Avantis

## Résultats consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
<b>Ventes</b>	<b>510 636 567</b>	466 138 844
Coût des ventes	<b>425 703 171</b>	397 059 406
<b>Excédent brut</b>	<b>84 933 396</b>	69 079 438
Frais de distribution, de vente et d'administration	<b>72 875 173</b>	69 352 318
Frais financiers nets	<b>5 764 971</b>	7 030 394
	<b>78 640 144</b>	76 382 712
Excédent (perte) d'exploitation	<b>6 293 252</b>	(7 303 274)
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	<b>(211 193)</b>	388 386
Excédent (perte) avant autres résultats et activités abandonnées	<b>6 082 059</b>	(6 914 888)
Autres résultats (note 5)	<b>6 141 062</b>	10 896 726
Excédent avant activités abandonnées	<b>12 223 121</b>	3 981 838
Activités abandonnées (note 6)	<b>(656 879)</b>	(1 906 213)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>11 566 242</b>	2 075 625
Excédent de l'exercice attribuable aux		
Membres de la coopérative	<b>11 155 983</b>	1 774 862
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>410 259</b>	300 763
	<b>11 566 242</b>	2 075 625

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit des informations supplémentaires sur les résultats consolidés.



**Coop Avantis**  
**Réserve générale consolidée**  
**Participations ne donnant pas le contrôle consolidées**  
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>120 084 680</b>	27 812 553
Excédent de l'exercice précédent	<b>1 774 862</b>	8 062 821
Ristournes attribuées		(1 862 999)
	<u><b>121 859 542</b></u>	<u>34 012 375</u>
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent		
Exigibles		(415 613)
Futurs	<b>563 137</b>	(1 278 972)
	<u><b>563 137</b></u>	<u>(1 694 585)</u>
Variation nette du solde des impôts remboursables au titre de dividendes	<b>72 063</b>	(169 164)
Ajustement résultant de la fusion	<b>1 679 446</b>	87 992 986
Ajustement résultant d'un changement de participation dans une filiale		(56 932)
	<u><b>1 751 509</b></u>	<u>87 766 890</u>
Solde à la fin	<u><b>124 174 188</b></u>	<u>120 084 680</u>
<b><i>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE CONSOLIDÉES</i></b>		
Solde au début	<b>1 889 874</b>	3 057 938
Excédent de l'exercice	<b>410 259</b>	300 763
	<u><b>2 300 133</b></u>	<u>3 358 701</u>
Acquisition d'actions d'actionnaires sans contrôle	<b>667 900</b>	1 180 477
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	<b>27 878</b>	194 117
Rachat d'actions par la filiale	<b>58 078</b>	94 233
	<u><b>753 856</b></u>	<u>1 468 827</u>
Solde à la fin	<u><b>1 546 277</b></u>	<u>1 889 874</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Coop Avantis

## Bilan consolidé

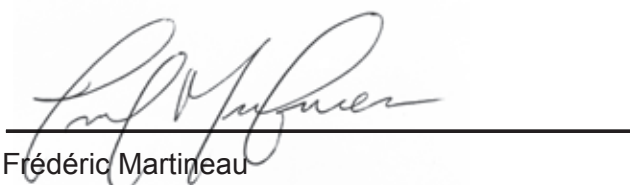
au 31 octobre 2020

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	3 908 344	6 234 289
Comptes clients et autres créances (note 8)	43 344 641	52 718 466
Actif d'impôts exigibles	1 373 305	1 312 705
Stocks (note 9)	113 244 558	127 179 023
Frais payés d'avance	4 844 190	4 228 802
Avances à des satellites, sans intérêt	270 342	264 950
Actif d'impôts futurs	1 781 592	1 330 585
Actifs destinés à la vente (note 6)	3 637 871	
	<u>172 404 843</u>	<u>193 268 820</u>
Long terme		
Participations dans des satellites et des partenariats (note 10)	20 696 425	19 892 146
Placements et effets à recevoir (note 11)	60 180 166	55 583 660
Immobilisations corporelles (note 12)	68 437 897	76 581 994
Actifs incorporels (note 13)	365 910	
Animaux de production (note 14)	1 675 082	1 881 190
Droits de production de volailles	46 565 272	42 232 272
Écart d'acquisition	485 917	485 917
Actif d'impôts futurs	1 279 087	4 529 195
	<u>372 090 599</u>	<u>394 455 194</u>

Pour le conseil,



Denis Lévesque  
Administrateur



Frédéric Martineau  
Administrateur

# Coop Avantis

## Bilan consolidé

au 31 octobre 2020

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Emprunts bancaires (note 15)	31 527 897	51 962 950
Emprunts à court terme, taux préférentiel moins 0,50 % à 0,75 %	4 101 090	3 520 755
Passif d'impôts exigibles	146 547	32 635
Effets à payer (note 16)	2 299 532	5 145 148
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 17)	66 421 176	70 903 409
Revenus reportés	674 494	1 488 406
Passif d'impôts futurs	806 169	824 235
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	5 412 225	5 340 237
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an	<u>37 809</u>	<u>215 169</u>
	<b>111 426 939</b>	<b>139 432 944</b>
Long terme		
Revenus reportés	65 288	112 849
Produit d'assurance reporté	125 514	140 133
Obligation relative à une participation négative dans un satellite ayant cessé ses activités, à la valeur de consolidation (24 %)	164 928	164 928
Dette à long terme (note 18)	64 673 697	71 332 001
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 19)	79 569	117 378
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 25)	3 504 644	2 385 998
Provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain	761 000	761 000
Passif d'impôts futurs	<u>16 922 703</u>	<u>20 274 047</u>
	<b>197 724 282</b>	<b>234 721 278</b>
<b>AVOIR</b>		
Avoir attribuable aux membres de la coopérative		
Avoir des membres (note 20)		
Parts sociales	4 166 460	4 057 412
Parts privilégiées	33 323 409	31 927 088
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	11 155 983	1 774 862
Réserve générale	124 174 188	120 084 680
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	<u>1 546 277</u>	<u>1 889 874</u>
	<b>174 366 317</b>	<b>159 733 916</b>
	<b>372 090 599</b>	<b>394 455 194</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Coop Avantis

## Flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent de l'exercice précédent avant impôts sur l'excédent	11 566 242	2 075 625
Impôts exigibles sur l'excédent de l'exercice précédent		(415 613)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 354 079	8 443 849
Amortissement des actifs incorporels	87 210	
Amortissement des animaux de production	339 312	448 027
Amortissement du produit d'assurance reporté	(14 619)	(17 410)
Amortissement des frais de financement	84 483	118 485
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 100 082)	(68 480)
Gain sur la réévaluation de placements	(750 006)	
Gain sur la cession de placements	(48 375)	
Intérêts capitalisés sur des emprunts à court terme	64 594	52 043
Gain sur l'actualisation de la dette	(15 084)	
Impôts futurs des filiales	409	(389 049)
Ristournes reçues en parts	(2 002 567)	(3 941 109)
Dividendes reçus en parts	(211 102)	(1 050 105)
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	211 193	(408 386)
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	1 118 646	1 784 398
	<u>16 684 333</u>	<u>6 632 275</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7)	<u>19 201 225</u>	<u>1 524 797</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>35 885 558</u>	<u>8 157 072</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des avances à des satellites	60 635	(141 803)
Acquisitions de placements	(2 160 262)	(609 179)
Encaissements de placements	1 649 252	1 027 062
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 778 780)	(3 000 974)
Cession d'immobilisations corporelles	3 102 089	725 699
Acquisitions d'actifs incorporels	(453 120)	
Variation des animaux de production	(133 204)	(558 654)
Acquisition de droits de production de volailles	(4 333 000)	(4 756)
Encaisse acquise (découvert bancaire pris en charge) dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4)	(107 554)	1 114 190
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(6 153 944)</u>	<u>(1 448 415)</u>

**Coop Avantis**  
**Flux de trésorerie consolidés**  
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des emprunts bancaires	(20 435 053)	2 749 682
Variation nette des emprunts à court terme	515 741	(751 561)
Variation nette des effets à payer	(3 045 616)	(1 067 637)
Variation nette des revenus reportés	(861 473)	834 203
Emprunts à long terme	426 650	3 736 568
Remboursements d'emprunts à long terme	(7 672 898)	(3 705 262)
Remboursement d'obligations de contrats de location-acquisition	(215 169)	(570 259)
Émission de parts sociales	13 250	21 160
Rachat de parts sociales	(87 370)	(132 392)
Émission de parts privilégiées	1 367 305	1 319 111
Rachat de parts privilégiées	(1 179 027)	(2 205 144)
Frais de financement		(74 031)
Acquisitions d'actions d'actionnaires sans contrôle	(667 900)	(1 237 409)
Rachat d'actions par la filiale	(58 078)	(94 233)
Ristournes payées comptant	(130 043)	(1 666 616)
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	(27 878)	(194 117)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(32 057 559)</u>	<u>(3 037 937)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(2 325 945)</b>	<b>3 670 720</b>
Encaisse au début	<u>6 234 289</u>	<u>2 563 569</u>
Encaisse à la fin	<u><u>3 908 344</u></u>	<u><u>6 234 289</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée le 28 octobre 2018 en vertu de la Loi sur les coopératives (Québec), compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la division agricole, la division du détail et la division de la machinerie. La division agricole fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles, incluant des élevages porcins et avicoles. La division du détail regroupe des centres de rénovation et des dépanneurs. La division de la machinerie distribue des équipements agricoles et industriels ainsi que des équipements connexes. Sa date de fin d'exercice coïncide avec le dernier samedi du mois d'octobre.

### 2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de la coopérative. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers consolidés doivent être préparés suivant les normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément au référentiel comptable décrit précédemment, sauf :

- Pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :
  - L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
  - Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées aux états financiers consolidés, dans la section « Avoir des membres »;
  - Les revenus provenant de ristournes d'une fédération ou d'une autre coopérative sont présentés à l'état des résultats consolidés dans la rubrique « Autres résultats ».

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Principes de consolidation et comptabilisation des intérêts dans des partenariats**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coop Avantis et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Uniporc 1 S.E.C., Uniporc 2 S.E.C., Uniporc 3 S.E.C., Uniporc 4 S.E.C., 9325-7384 Québec inc., 9012-2151 Québec inc., 9008-8964 Québec inc., 9059-1645 Québec inc., 9206-0508 Québec inc., Élevages Explorateurs inc., 9290-1974 Québec inc., 9219-9793 Québec inc., Centre de rénovation Ste-Marie, S.E.C., 9105-8651 Québec inc., Dynaco inc., Ferme Agral et Fils inc., Ferme Poka s.e.n.c., Groupe Dynaco Machinerie s.e.c., Les Entreprises agricoles du Lac inc., Pascoporc inc., Pascoporc, société en commandite, Solair-O inc. (incluant sa filiale en propriété exclusive Ferme Tbel inc.), 059093 N.B. inc. (incluant ses filiales détenues en propriété exclusive Les Fermes avicoles Bolduc inc., Les Fermes J.J.C. Bolduc inc. et Les Fermes Cormico inc.), Ferme Cogéporc inc., Ferme Sainte-Catherine Nord inc., Ferme Sainte-Catherine Sud inc., Ferme Stanislas s.e.c., Ferme Dosquet inc., Élevage Saint-Joseph inc., Les Élevages Val-Alain inc., 9206-3999 Québec inc., ainsi que sa filiale J. René Lafond inc., détenue à 70 %.

#### **Participations dans les satellites**

La coopérative comptabilise ses participations dans les satellites à la valeur de consolidation.

#### **Intérêts dans des partenariats**

La coopérative comptabilise ses intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation.

#### **Constatation des revenus**

Les revenus de la coopérative proviennent principalement des secteurs d'activité suivants : élevages porcins et avicoles, et commercialisation d'intrants agricoles, de machinerie et de quincaillerie. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la vente en magasin ou la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession de la marchandise, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), d'Agri-investissement et d'Agri-Québec sont constatés sur une base d'exercice, et ceux du programme d'Agri-stabilité sont constatés sur une base d'encaissement.

Les mesures incitatives à la vente, dont les rabais de volume, sont portées en réduction des ventes. Les mesures incitatives basées sur des engagements de volume de ventes sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le volume des ventes sera atteint, selon les estimations de la direction.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les contrats de services afférents aux centres de machinerie sont constatés au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis, selon la méthode de l'avancement des travaux, à condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ristournes provenant de Sollio Groupe Coopératif sont constatées à titre d'autres résultats lorsqu'elles sont déclarées par cette dernière.

#### **Produit d'assurance reporté**

Le produit d'assurance, qui représente l'indemnité de remplacement d'immobilisations corporelles usagées par des immobilisations corporelles neuves, est constaté au compte « Produit d'assurance reporté ». Le produit d'assurance reporté ainsi créé est progressivement viré aux résultats consolidés au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles en cause.

#### **Crédits d'impôt à l'investissement**

Les crédits d'impôt à l'investissement et les subventions concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles sont portés en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. Les crédits sont constatés au cours de l'exercice où les dépenses en immobilisations sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront. Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être examinés et approuvés par les administrations fiscales, de sorte qu'il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés. Les subventions relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées en réduction des charges auxquelles elles se rapportent.

#### **Aide gouvernementale**

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction des charges afférentes, alors que celle concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles est comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les charges courantes ou les dépenses en immobilisations corporelles sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la subvention salariale temporaire du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce des programmes et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.



# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception de la participation dans Énergies RC s.e.c. et du swap de taux d'intérêt à l'égard duquel la comptabilité de couverture n'est pas adoptée, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats consolidés.

Les coûts de transaction afférents aux passifs financiers sont amortis linéairement sur la durée de l'instrument financier correspondant.

La coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

#### Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût de la machinerie agricole et industrielle est déterminé selon la méthode du coût distinct.

Le coût des autres catégories de stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles, actifs incorporels amortissables et droits de production

##### *Amortissements*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Aménagement de terrains et pavage	12 ans
Bâtiments	25 ans
Équipement et outillage	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et liste de clients	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans

Les subventions sont présentées en réduction du coût des immobilisations corporelles en cause et sont amorties selon la même méthode et les mêmes périodes.

Les droits de production de volailles ont une durée de vie indéfinie; ils ne sont donc pas amortis.

##### *Dépréciation*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Les droits de production ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Lorsque leur valeur comptable excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de ces droits de production.

#### **Animaux de production**

Les animaux de production, constitués de truies, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, évaluée à 8 mises bas.

Les animaux de production sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de cet écart d'acquisition.

#### Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent. La coopérative comptabilise les impôts futurs à la réserve au même moment où les impôts exigibles y sont constatés, soit lors du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent et dans l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit. Les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs des filiales qui n'ont pas de statut de coopérative sont constatés à l'état des résultats consolidés dans l'exercice courant.

#### Instruments financiers dérivés

La coopérative utilise des instruments financiers dérivés et a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats de grain, de porc et de change auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations de taux du marché provenant des achats futurs.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, la coopérative a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, la coopérative détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus.

La coopérative cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister, ou que les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

La coopérative utilise également un swap de taux d'intérêt dans la gestion de son risque du taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, cet instrument financier est constaté aux états financiers consolidés à sa juste valeur.

#### Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change à la date des états financiers consolidés. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date des états financiers consolidés. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine ainsi que des éléments faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Régime de retraite à cotisations déterminées

La coopérative offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle comptabilise les dépenses aux résultats consolidés lorsque celles-ci sont exigibles. Le montant total constaté en dépenses au titre du régime à cotisations déterminées est de 1 026 343 \$ en 2020 (954 321 \$ en 2019).

### 4 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 27 octobre 2019, Coop Avantis et La Coop Agrivoix ont fusionné sous la dénomination sociale Coop Avantis. Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs et avoirs des coopératives fusionnées.

Dans le cadre de cette transaction, il a été déterminé que Coop Avantis était l'acquéreur aux fins de l'application des règles comptables relatives à ce type d'opérations. La juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge de La Coop Agrivoix à la date du regroupement se détaille comme suit :

	<u>\$</u>
Autres actifs à court terme	2 338 733
Actifs d'impôts exigibles	25 445
Actifs d'impôts futurs	234 487
Placements et participations	2 088 918
Immobilisations corporelles	1 109 700
Total des actifs acquis	<u>5 797 283</u>
Découvert bancaire	107 554
Effets à payer	383 679
Autres passifs à court terme	1 599 202
Dette à long terme	590 533
Passifs d'impôts futurs	226 904
Total des passifs pris en charge	<u>2 907 872</u>
Actif net acquis	<u>2 889 411</u>

L'ajustement à la réserve générale consolidée résultant de la fusion correspond à l'excédent de la juste valeur de l'actif net acquis dans le cadre de l'acquisition d'entreprises sur la valeur nominale des parts sociales et privilégiées émises. De plus, les ristournes attribuées et les impôts calculés sur l'exercice précédent de la coopérative fusionnée ayant été pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur des passifs repris font partie intégrante de cet ajustement et ne sont donc pas présentés distinctement à la réserve générale consolidée.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 5 - AUTRES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
<b>Autres résultats consolidés</b>		
Ristournes de Sollio Groupe Coopératif	2 778 530	7 405 894
Autres ristournes	1 124	16 148
Dividendes de la filière porcine	425 668	2 103 677
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	1 100 082	64 471
Autres revenus de placements	1 535 362	2 031 130
Gain sur la cession de placements	48 375	
Gain sur la réévaluation de placements	750 006	
Autres dépenses	(6 052)	(365 165)
Frais de partenariat régional avec Sollio Groupe Coopératif	(83 924)	(188 836)
Indemnités d'assurances	302 336	
Impôts sur les bénéfices des filiales		
Exigibles	(805 120)	(559 642)
Futurs	(409)	389 049
Aide gouvernementale et autres subventions	95 084	
	<u>6 141 062</u>	<u>10 896 726</u>
<b>Informations sur les résultats consolidés</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 354 079	8 443 849
Amortissement des actifs incorporels	87 210	
Amortissement des animaux de production	339 312	448 027
Amortissement du produit d'assurance reporté	(14 619)	(17 410)
Amortissement des frais de financement	84 483	118 485
Créances douteuses (recouvrées)	(508 636)	1 015 970
Intérêts sur la dette à long terme	1 622 498	1 777 697
Intérêts sur les emprunts à court terme	1 565 720	2 346 146
Intérêts sur le swap	991 503	1 056 266
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	1 118 646	1 784 398
Revenus d'intérêts	(743 308)	(1 140 899)
Autres frais financiers	433 724	408 710
Intérêts sur les parts privilégiées	691 454	679 574
Aide gouvernementale	(693 577)	

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice, la coopérative a décidé de mettre fin à ses activités dans différentes régions géographiques dans le secteur de la quincaillerie (de la quincaillerie, de la meunerie et de l'équipement de ferme en 2019).

Les éléments d'actif liés à ces activités sont classés comme actifs destinés à la vente et sont présentés distinctement au bilan consolidé de la coopérative à une valeur comptable de 2 527 518 \$. De plus, les résultats d'exploitation pour ces régions sont présentés dans les états financiers consolidés comme activités abandonnées.

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Ventes	15 468 880	19 391 039
Coût des ventes et autres frais d'exploitation	(15 966 807)	(21 101 834)
Amortissement	<u>(158 952)</u>	<u>(195 418)</u>
	<u>(656 879)</u>	<u>(1 906 213)</u>

La coopérative a également reclassé trois bâtiments, d'une valeur comptable de 1 110 353 \$, pour les présenter comme étant disponibles à la vente, suivant la décision de la direction de mettre en œuvre un plan de vente. La coopérative a cessé d'amortir ces bâtiments à cette date.

### 7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	10 333 970	(1 445 444)
Actifs d'impôts exigibles	36 903	(487 747)
Stocks	15 201 914	(690 858)
Frais payés d'avance	(570 276)	(1 719 734)
Passif d'impôts exigibles	113 912	32 645
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	<u>(5 915 198)</u>	5 835 935
	<u>19 201 225</u>	<u>1 524 797</u>

### 8 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	45 759 875	55 325 977
Comptes clients et autres créances de satellites et de partenariats	<u>14 939</u>	<u>582 930</u>
	45 774 814	55 908 907
Provision pour créances douteuses	<u>2 430 173</u>	<u>3 190 441</u>
	<u>43 344 641</u>	<u>52 718 466</u>

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 9 - STOCKS

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Agricole	<b>25 368 249</b>	24 214 637
Machinerie	<b>59 373 051</b>	73 934 152
Commerce de détail	<b>28 503 258</b>	29 030 234
	<b><u>113 244 558</u></b>	<b><u>127 179 023</u></b>

Ces stocks sont présentés au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour désuétude de 5 325 283 \$ (6 492 535 \$ au 26 octobre 2019).

Un montant total de stocks de 405 736 768 \$ est comptabilisé en charges de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (377 711 485 \$ en 2019).

### 10 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Volailles Acadia inc. (30 % des parts participantes)	<b>847</b>	
Volailles Acadia s.e.c. (30 % des parts participantes)	<b>17 792 685</b>	17 715 858
Pondeuses Atlantique s.e.c. (18,83 % des parts participantes)	<b>511 610</b>	557 636
9201-6658 inc. (18,83 % des actions participantes)	<b>257</b>	
9187-4719 Québec inc. (25 % des actions participantes)	<b>875 050</b>	774 720
Ferme Ja-Do & fils inc. (50 % des actions participantes)	<b>272 926</b>	266 011
9219-6849 Québec inc. (25 % des actions participantes)	<b>40 116</b>	35 421
Équipements J.M.A.R., s.e.c. (50 % des actions participantes)	<b>652 934</b>	542 500
9421-4707 Québec inc. (50 % des actions participantes)	<b>550 000</b>	
	<b><u>20 696 425</u></b>	<b><u>19 892 146</u></b>

La coopérative détient 50 % d'intérêt dans la société RPAO s.e.c. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable brute de la participation totalise 1 681 822 \$ (769 337 \$ au 26 octobre 2019). La participation est présentée au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour dévaluation de 1 681 822 \$ (769 337 \$ au 26 octobre 2019), ramenant ainsi sa valeur comptable nette à zéro. Le montant de perte de valeur afférente à la participation est de 912 485 \$ pour l'exercice.

La coopérative détient 50 % d'intérêt dans la société 9226-6840 Québec inc. Au 31 octobre 2020, cette participation est présentée au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour dévaluation de 843 \$, ramenant ainsi sa valeur comptable nette à zéro.

La participation détenue dans la société Volailles Acadia inc., d'une valeur comptable brute de 6 466 \$ (5 619 \$ au 26 octobre 2019), est présentée au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour dévaluation de 5 619 \$, ramenant ainsi sa valeur comptable nette à zéro au 26 octobre 2019.

La participation détenue dans la société 9201-6658 Québec inc., d'une valeur comptable brute de 882 \$ (625 \$ au 26 octobre 2019), est présentée au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour dévaluation de 625 \$, ramenant ainsi sa valeur comptable nette à zéro au 26 octobre 2019.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 11 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Sollio Groupe Coopératif, au coût		
Actions de catégorie « A » de qualification	79 850	77 775
Actions de catégories « B », « D » et « P » (a)	53 602 058	49 371 056
Effets à recevoir, 4,9 %, sans modalités d'encaissement	977 060	977 060
	<u>54 658 968</u>	<u>50 425 891</u>
147755 Canada inc., au coût		
Actions de catégorie « 1 »	27 416	175 145
Actions de catégorie « 4 »	27 415	175 145
Actions de catégorie « 22 »	27 415	175 145
Actions de catégorie « 43 »	27 415	175 145
Actions de catégorie « 61 »	27 415	175 145
Actions de catégorie « 65 »	8 124	51 449
Actions de catégorie « 70 »	27 415	175 145
	<u>172 615</u>	<u>1 102 319</u>
9372-4409 Québec inc., au coût		
Actions ordinaires de catégorie « A »	541 794	541 794
	<u>541 794</u>	<u>541 794</u>
Gestion Fermes Boréales s.e.c., au coût		
Parts de catégorie « A »	1 800	1 800
	<u>1 800</u>	<u>1 800</u>
Fermes Boréales 1 s.e.c., au coût		
Parts de catégorie « B »	696 834	696 834
	<u>696 834</u>	<u>696 834</u>
Fermes Boréales 2 s.e.c., au coût		
Parts de catégorie « B »	696 834	696 834
	<u>696 834</u>	<u>696 834</u>
Fermes Boréales 3 s.e.c., au coût		
Parts de catégorie « B »	696 834	696 834
	<u>696 834</u>	<u>696 834</u>
Énergies RC s.e.c., à la juste valeur		
Parts de catégorie « A », représentant une participation de 1,13 %	1 196 033	423 243
	<u>1 196 033</u>	<u>423 243</u>
Bâtitech inc., au coût		
Actions de catégorie « F »	256 452	256 452
	<u>256 452</u>	<u>256 452</u>
Autres placements, au coût	1 262 002	741 659
	<u>60 180 166</u>	<u>55 583 660</u>

(a) Au cours de l'exercice, la filière porcine a reçu des dividendes totalisant 425 668 \$, dont un montant de 211 102 \$ a été réinvesti en parts de catégorie « P ».



# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>2020-10-31</b>		2019-10-26
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	12 359 733		12 359 733
Aménagement de terrains et pavage	5 066 538	3 169 213	1 897 325
Bâtiments	92 214 782	51 590 430	40 624 352
Équipement et outillage	49 329 436	41 124 339	8 205 097
Améliorations locatives	141 302	47 325	93 977
Matériel roulant	15 958 231	12 929 930	3 028 301
Mobilier et agencements	2 386 336	2 295 582	90 754
Équipement informatique	3 934 185	3 790 952	143 233
Projet en cours	1 879 860		1 879 860
Immobilisations corporelles louées			
Équipement informatique	197 597	82 332	115 265
	<b>183 468 000</b>	<b>115 030 103</b>	<b>68 437 897</b>
			76 581 994

Le coût des immobilisations destinées à la location ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant s'établissent respectivement à 707 712 \$ et à 189 343 \$ au 31 octobre 2020 (907 267 \$ et 158 013 \$ au 26 octobre 2019).

Au 31 octobre 2020, la coopérative a comptabilisé 164 611 \$ (203 231 \$ au 26 octobre 2019) dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

### 13 - ACTIFS INCORPORELS

	<b>2020-10-31</b>	2019-10-26
	\$	\$
Liste de clients	346 641	
Logiciels	19 269	
	<b>365 910</b>	-

### 14 - ANIMAUX DE PRODUCTION

	<b>2020-10-31</b>		2019-10-26
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Animaux de production	2 502 423	827 341	1 675 082
	<b>2 502 423</b>	<b>827 341</b>	<b>1 675 082</b>
			1 881 190

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **15 - EMPRUNTS BANCAIRES**

La coopérative dispose d'un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 70 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 3,95 % en 2019) et qui est renouvelable annuellement. Il peut prendre la forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie. Ce crédit d'exploitation est garanti en vertu d'un acte de fondé de pouvoir par l'émission d'une obligation hypothécaire envers l'institution financière portant sur les créances et les stocks, ainsi que par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs. Le solde de cet emprunt au 31 octobre 2020 totalise 21 332 897 \$ (39 347 950 \$ au 26 octobre 2019).

En vertu de cette convention de crédit, la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au 31 octobre 2020, les clauses restrictives étaient respectées.

De plus, la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 15 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 3,95 % en 2019) et qui est garanti par une hypothèque sur les créances, les stocks ainsi que les biens meubles et immeubles, corporels et incorporels d'une filiale d'une valeur comptable de 16 463 668 \$. Il peut prendre la forme d'avances à taux variable et de lettres de garantie. Le solde de cet emprunt au 31 octobre 2020 totalise 10 195 000 \$ (12 615 000 \$ au 26 octobre 2019).

En vertu de cette convention de crédit, l'une des filiales de la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la société a été en défaut relativement au respect d'une de ces clauses. Cependant, le créancier n'a pas exigé le remboursement accéléré ni modifié les modalités de l'emprunt bancaire. Au 31 octobre 2020, cette même clause était respectée.

### **16 - EFFETS À PAYER**

La coopérative dispose d'effets à payer autorisés totalisant 22 500 000 \$. Ces effets sont garantis par des comptes clients et autres créances, des stocks, des biens meubles et immeubles, ainsi que par certaines unités neuves et une partie des unités de machinerie usagées destinées à la vente. Ils sont garantis par un cautionnement des actionnaires et portent intérêt aux différents taux de base des créanciers.

Chacune des tranches des effets à payer est remboursable en vertu de différentes ententes, soit au moment de la vente de l'équipement ou à une échéance convenue avec le créancier.

En vertu des conventions de crédit, la société doit maintenir certains ratios financiers. Au 31 octobre 2020, ces ratios étaient respectés.

### **17 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION**

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfiques) totalisent 1 002 220 \$ au 31 octobre 2020 (656 626 \$ au 26 octobre 2019).

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 18 - DETTE À LONG TERME

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (2,45 %), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en août 2021 (a) (b) (c) (d) (e)	<b>32 083 334</b>	33 833 334
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et ses filiales en propriété exclusive, 3,9 %, remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en juillet 2024 (a) (b) (c)	<b>32 083 333</b>	33 250 000
Emprunt, garanti par des hypothèques sur les créances, les stocks et les biens meubles et immeubles, présents et futurs d'une filiale d'une valeur comptable de 16 463 668 \$, taux préférentiel (2,45 %), échéant et remboursable à compter de novembre 2020 (f) (g)	<b>1 000 000</b>	1 000 000
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, 1,46 % (2,93 % en 2019), remboursable par versements mensuels de 43 629 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2021	<b>4 374 728</b>	4 704 096
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, taux préférentiel plus 0,25 % (2,70 %; 4,20 % en 2019), remboursable par versements mensuels de 1 317 \$ en capital, plus les intérêts, renouvelable en décembre 2021	<b>6 583</b>	18 433
Emprunt, d'un capital de 210 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt (taux théorique de 3,5 %), échéant en décembre 2022 (h)	<b>194 916</b>	
Contrat d'achat à tempérament de matériel roulant d'une filiale, garanti par du matériel roulant de la filiale d'une valeur comptable nette de 16 292 \$, sans intérêt (taux effectif de 3 %), remboursable par versements mensuels de 880 \$ en capital, échéant en avril 2022	<b>15 833</b>	26 388
Billet à terme, taux préférentiel (2,45 %), remboursable par versements annuels de 58 961 \$ en capital, échéant le 31 octobre 2022	<b>117 923</b>	235 846
Billet à terme sur la reprise de location de matériel roulant, remboursable au même rythme que l'amortissement du matériel roulant jusqu'en 2022	<b>25 167</b>	39 167
Solde de prix d'acquisition d'une entreprise, sans intérêt, remboursable par un versement de 39 333 \$ en capital à l'échéance en novembre 2021	<b>39 333</b>	39 333

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 18 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Effet à payer, 4 %, remboursable par versements annuels de 108 325 \$ en capital, échéant en octobre 2021	<b>216 650</b>	
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		3 682 002
Frais de financement	<b>(71 878)</b>	(156 361)
	<b>70 085 922</b>	76 672 238
Tranche échéant à moins de un an	<b>5 412 225</b>	5 340 237
	<b><u>64 673 697</u></b>	<b><u>71 332 001</u></b>

- (a) La coopérative bénéficie d'une ouverture de crédit totale pour ces emprunts, d'un montant maximum de 90 000 000 \$, offerte sous forme d'emprunts à terme rotatifs.
- (b) En vertu d'un acte de fondé de pouvoir, ces emprunts de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive sont garantis par l'émission d'obligations hypothécaires envers les institutions financières participant au financement à court et à long terme, portant sur les créances, les stocks et l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs.
- (c) En vertu des conventions de crédit, la coopérative et ses filiales sont soumises à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée. Au 31 octobre 2020, ces clauses sont respectées.
- (d) Au 31 octobre 2020, la coopérative est assujettie à une obligation contractuelle en raison d'un swap de taux d'intérêt en vertu duquel elle reçoit des intérêts à un taux variable correspondant au taux CDOR (0,48 % au 31 octobre 2020) sur un montant notionnel de 32 083 334 \$. Elle paie des intérêts à un taux fixe de 4,22 % sur le même montant notionnel. Le swap prévoit le décaissement ou l'encaissement du montant net des intérêts, et il vient à échéance en avril 2021. Ce contrat de swap est qualifié d'instrument de couverture de la dette à long terme et les paiements y afférents sont donc comptabilisés à l'état des résultats consolidés au fur et à mesure qu'ils sont effectués à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

La coopérative a également conclu un second swap de taux d'intérêt sur le même montant notionnel et prenant effet à la suite de l'échéance du swap actuellement en vigueur. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur.

- (e) La société a obtenu du créancier une renonciation à exiger le remboursement de l'emprunt au cours du prochain exercice.
- (f) En vertu de la convention d'emprunt, l'une des filiales de la coopérative est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la filiale a été en défaut relativement au respect d'une de ces clauses. Cependant, le créancier n'a pas exigé le remboursement accéléré ni modifié les modalités de l'emprunt bancaire. Au 31 octobre 2020, cette même clause était respectée.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 18 - DETTE À LONG TERME (suite)

- (g) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé selon les mêmes modalités jusqu'en novembre 2021.
- (h) Sept filiales ont bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si les filiales remboursent un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si les filiales remboursent le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale. De plus, lors de la comptabilisation initiale, les filiales ont évalué l'emprunt à sa juste valeur, donnant lieu à un ajustement de 15 084 \$ constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

Dans le cas où les emprunts seront renouvelés selon les mêmes modalités, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 5 421 225 \$ en 2021, à 6 227 015 \$ en 2022, à 5 329 178 \$ en 2023, à 27 900 141 \$ en 2024 et à 2 823 913 \$ en 2025.

### 19 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, 4 %, échéant en septembre 2023	<b>117 378</b>	148 298
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, remboursées au cours de l'exercice		184 249
	<b>117 378</b>	<u>332 547</u>
Tranche échéant à moins de un an	<b>37 809</b>	<u>215 169</u>
	<b>79 569</b>	<u>117 378</u>

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition et le solde des obligations s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant en octobre	
2021	42 531
2022	42 531
2023	42 531
Total des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	<u>127 593</u>
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>10 215</u>
Solde des obligations	<u>117 378</u>

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **20 - AVOIR DES MEMBRES**

Le capital social de la coopérative est composé des parts sociales et des parts privilégiées émises et en circulation.

L'avoir des membres de la coopérative est illimité quant au nombre de parts sociales et de parts privilégiées qui peuvent être émises sur décision du conseil d'administration.

Chaque membre doit souscrire 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 500 \$, et le solde de 1 500 \$ est payable à même les premières ristournes attribuées aux membres. Les parts sociales, souscrites par les producteurs, leur confèrent le statut de membre et le droit de vote.

Chaque membre auxiliaire doit souscrire cinq parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant au plus tard à la date de son admission.

Chaque membre auxiliaire entrepreneur doit souscrire 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 250 \$, et le solde est payable à même les premières ristournes attribuées aux membres.

Les parts privilégiées de catégorie « A », émises à même la distribution de ristournes, donnent droit à un intérêt à la discrétion du conseil d'administration et à l'acceptation par l'assemblée générale, et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « A\_AGVX », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « D », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « H » ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, linéairement, sur cinq ans, à compter de leur émission.

Les parts privilégiées de catégorie « I », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I\_RDS », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » portent intérêt à un taux pouvant varier selon l'atteinte de ratios financiers, comme le décrivent les règlements de la coopérative (7,5 % depuis le 1er mars 2018), ont une valeur nominale de 1 \$ chacune et sont rachetables à compter de novembre 2020 à raison de 67 rachats mensuels égaux et consécutifs de 44 000 \$, plus les intérêts, ainsi qu'un dernier rachat de 52 000 \$, plus les intérêts, en juin 2026.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Les parts privilégiées de catégorie « J » (membres admissibles) et de catégorie « JJ » (employés), émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « JP », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des membres admissibles, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « LCF », exclusives à Sollio Groupe Coopératif, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « T », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 10 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « R », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « V », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Parts sociales souscrites	<b>6 855 600</b>	6 683 450
Moins : parts sociales impayées	<b>2 689 140</b>	2 626 038
Parts sociales payées	<b>4 166 460</b>	4 057 412
Parts privilégiées de catégorie « A », sans intérêt ni échéance	<b>1 236 377</b>	1 236 377
Parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », sans intérêt ni échéance	<b>380 536</b>	
Parts privilégiées de catégorie « D », 3,5 %, échéant jusqu'en 2022	<b>2 343 679</b>	3 021 502
Parts privilégiées de catégorie « H », sans intérêt, échéant jusqu'en 2022	<b>2 877</b>	10 919
Parts privilégiées de catégorie « I », sans intérêt ni échéance	<b>6 260 741</b>	6 316 243
Parts privilégiées de catégorie « I_RDS », sans intérêt ni échéance	<b>67 638</b>	68 478
Parts privilégiées de catégorie « J - 2016 », 7,5 %, échéant à compter de novembre 2020	<b>3 000 000</b>	3 000 000
Parts privilégiées de catégories « J » et « JJ », intérêts variant de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2023	<b>1 928 474</b>	2 683 890
Parts privilégiées de catégorie « JP », sans intérêt, échéant jusqu'en 2022	<b>57 646</b>	124 497

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 20 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Parts privilégiées de catégorie « LCF », sans intérêt ni échéance	<b>625 969</b>	
Parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), sans intérêt ni échéance	<b>6 546 402</b>	6 503 487
Parts privilégiées de catégorie « T », 3,5 %, échéant jusqu'en 2022	<b>3 855 235</b>	4 801 134
Parts privilégiées de catégorie « R », 3,5 %, échéant jusqu'en 2024	<b>5 354 251</b>	2 619 032
Parts privilégiées de catégorie « V », sans intérêt ni échéance	<b>1 663 583</b>	1 541 528
	<b><u>33 323 409</u></b>	<b><u>31 927 088</u></b>

Les rachats de parts privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 712 014 \$ en 2021, à 2 797 879 \$ en 2022, à 2 537 587 \$ en 2023, à 2 756 588 \$ en 2024 et à 2 735 219 \$ en 2025.

Les rachats de parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 528 000 \$ de 2021 à 2025.

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Parts sociales		
Solde au début	<b>4 057 412</b>	1 528 547
Ristournes converties en parts	<b>53 882</b>	1 005 229
Émission de parts en espèces	<b>13 250</b>	21 160
Émission de parts liée au regroupement d'entreprises	<b>129 286</b>	1 634 868
Rachat de parts en espèces	<b>(87 370)</b>	(132 392)
Solde à la fin	<b><u>4 166 460</u></b>	<b><u>4 057 412</u></b>
Parts privilégiées		
Solde au début	<b>31 927 088</b>	15 497 844
Ristournes converties en parts	<b>126 985</b>	1 740 188
Émission de parts en espèces	<b>1 367 305</b>	1 319 112
Émission de parts liée au regroupement d'entreprises	<b>1 081 058</b>	15 575 088
Rachat de parts en espèces	<b>(1 179 027)</b>	(2 205 144)
Solde à la fin	<b><u>33 323 409</u></b>	<b><u>31 927 088</u></b>

### 21 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SATELLITES ET PARTENARIATS

	<u>2020-10-31</u>	<u>2019-10-26</u>
	\$	\$
Ventes	<b>25 754 785</b>	23 121 861
Coût des ventes	<b>8 800 288</b>	5 349 135



# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

### 22 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le 26 février 2021, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'attribution d'une ristourne de 4 000 000 \$, payable à 50 % au comptant et à 50 % en parts privilégiées sans échéance. Si cette recommandation est adoptée à l'assemblée générale annuelle, l'excédent de l'exercice sera affecté comme suit :

Excédent de l'exercice	<u>11 566 242</u>
Ristournes	<u>4 000 000</u>
Variation de l'impôt sur l'excédent	<u>2 220 686</u>
	<u>6 220 686</u>
	<u>5 345 556</u>

### 23 - GARANTIES

La coopérative cautionne l'achat de lait à des producteurs pour une durée de 60 jours. La valeur de ce cautionnement est de 14 798 849 \$. La coopérative souscrit une assurance à cet égard.

La coopérative cautionne aussi, solidairement avec les autres sociétés commanditaires du groupe Fermes Boréales, les emprunts contractés par les entités de ce groupe dont le solde est de 28 990 518 \$ au 31 octobre 2020 (30 225 807 \$ au 26 octobre 2019). De plus, les apports en capital supplémentaires seraient exigés en cas de défaut du respect des obligations des sociétés en commandite envers leurs créanciers.

L'une des filiales de la coopérative a contracté une lettre de crédit de 362 000 \$ US au profit d'un fournisseur. Dans le cas où la société n'aurait pas payé les sommes dues dans un délai déterminé, le fournisseur pourrait se prévaloir de cette lettre de crédit.

### 24 - ENGAGEMENTS

#### Contrats de service et de location

La coopérative s'est engagée, d'après des contrats de location et d'entretien à long terme échéant jusqu'en octobre 2034, à verser un somme de 18 704 374 \$ pour des bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 5 263 051 \$ en 2021, à 3 728 291 \$ en 2022, à 3 377 823 \$ en 2023, à 2 950 024 \$ en 2024 et à 2 028 519 \$ en 2025.

#### Contrats d'élevage

La coopérative s'est engagée, en vertu de conventions d'élevage de porcs à forfait, à garantir l'approvisionnement des éleveurs et à fournir une compensation sur le volume manquant. Ces conventions viennent à échéance jusqu'en 2024 et comportent des options de renouvellement. Le solde de l'engagement suivant ces conventions s'établit à 1 080 591 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 427 436 \$ en 2021, à 350 014 \$ en 2022, à 169 734 \$ en 2023 et à 133 407 \$ en 2024.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **24 - ENGAGEMENTS (suite)**

#### **Contrats d'approvisionnement**

Dans le cours normal de ses opérations, la coopérative a signé des contrats d'approvisionnement en grain dont l'échéance est de moins de un an. Elle s'est engagée à acheter du grain pour un montant total de 17 271 313 \$.

### **25 - RISQUES FINANCIERS**

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée sont détaillés ci-après.

#### **Risque de crédit**

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances ainsi que les effets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

#### **Risque de change**

La coopérative réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 octobre 2020, la coopérative est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients libellés en dollars américains totalisant 544 152 \$ (1 826 789 \$ au 26 octobre 2019), ainsi que des effets à payer et des comptes fournisseurs libellés en dollars américains totalisant 8 040 215 \$ (6 294 456 \$ au 26 octobre 2019).

L'une des filiales de la coopérative a conclu des contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée et en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Ces contrats de change à terme sont conclus dans le but de fixer le taux de change afférent aux décaissements liés aux achats futurs. Les contrats détenus ont une valeur notionnelle en dollars américains de 2 600 000 \$, et seront réglables dans moins de cinq mois, à des taux prévus de 1,3159 et de 1,3301 respectivement.

Ces contrats de change ont le même montant notionnel établi dans la même devise que les opérations futures couvertes et viennent à échéance dans les 30 jours suivant le règlement de ces opérations.

La coopérative dispose de lignes globales de risque net pour produits dérivés, d'un montant total maximal de 10 000 000 \$ en dollars canadiens, lui permettant de conclure des contrats relatifs à la vente ou à l'achat de devises étrangères, pour un terme maximal de 12 mois, ainsi que de produits dérivés sur taux d'intérêt, pour un terme maximal de 5 ans.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **25 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risque de taux d'intérêt**

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les effets à recevoir et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les emprunts à court terme, les emprunts bancaires, les effets à payer et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

#### **Juste valeur**

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée par la banque de la coopérative.

### **26 - AFFAIRES AVEC LES MEMBRES**

La proportion des opérations que la coopérative a effectuées avec ses membres sociétaires est de 28,07 %, tandis que celle avec les membres auxiliaires et auxiliaires entrepreneurs est de 9,56 %.

### **27 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ**

Subséquemment à la fin d'exercice, la coopérative s'est engagée à procéder au transfert, en vigueur en date du 1er novembre 2020, d'un groupe d'actifs et de passifs liés aux activités de commercialisation agricole à un partenariat en contrepartie d'une participation de 50 % dans celui-ci et d'une somme estimative de 6,5 M\$.

De plus, la coopérative s'est engagée à procéder au transfert, en vigueur en date du 1er janvier 2021, mais selon un partage de risque effectif au 1er novembre 2020, d'un groupe d'actifs et de passifs liés aux activités de production porcine à un partenariat.

Les activités de commercialisation agricole et de production porcine seront réalisées par l'entreprise de ces partenariats à compter de la date de ces transactions. La coopérative comptabilisera la participation à la valeur de consolidation.

En février 2021, la coopérative a procédé à une transaction avec le Groupe Réal Côté, notamment l'acquisition de parts dans la société en commandite Couvoir Côté, ainsi qu'une partie des actions de son commandité.

# Coop Avantis

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2020

---

### **28 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Les principaux reclassements effectués, au 26 octobre 2019 et pour l'exercice terminé à cette date, sont les suivants :

- Une diminution du chiffre d'affaires et du coût de ventes de 3 914 946 \$;
- Une diminution du coût des ventes de 986 624 \$ et une augmentation des frais de distribution, de vente et d'administration du même montant.

Les reclassements décrits ci-dessus ne font pas mention de la présentation ajustée relativement aux activités abandonnées.

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

	2020	2019
<b>DONNÉES FINANCIÈRES (EN MILLIERS DE \$)</b>		
VENTES	<b>510 637</b>	466 139
EXCÉDENT D'EXPLOITATION INCLUANT QPSIN*	<b>6 293</b>	(7 303)
EXCÉDENT D'EXERCICE	<b>11 566</b>	2 076
BAIIA COMPTABLE	<b>26 185</b>	18 663
BAIIA D'OPÉRATIONS	<b>22 495</b>	11 162
RISTOURNES**	<b>4 000</b>	-
ACTIF TOTAL	<b>372 091</b>	394 455
AVOIR	<b>172 820</b>	157 844
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>		
RATIO FOND DE ROULEMENT	<b>1,52</b>	1,39
RATIO DETTE / ÉQUITÉ	<b>39/61</b>	46/54
RATIO COUVERTURE DES CHARGES FIXES	<b>1,44</b>	1,07
NOMBRE DE MEMBRES SOCIÉTAIRES	<b>2 603</b>	2 537
NOMBRE DE MEMBRES AUXILIAIRES ENTREPRENEURS	<b>2 316</b>	2 263
NOMBRE DE MEMBRES AUXILIAIRES	<b>9 832</b>	9 559
NOMBRE D'EMPLOYÉS	<b>1 110</b>	1 190

\*QPSIN = quote-part satellite et influence notable

\*\*Tel que recommandé par le conseil d'administration

# BILAN COOPÉRATIF

Contribuant à la force vive et au dynamisme des collectivités où elle est établie, Avantis Coopérative apporte un soutien et une présence sentie aux initiatives favorisant le mieux-être et le développement des communautés.

Participer à la formation des leaders coopératifs de demain constitue une priorité pour soutenir les jeunes agriculteurs. Ainsi une 13<sup>e</sup> cohorte du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole a été démarrée, s'ajoutant aux 33 participants du programme ayant obtenu leur bourse.

En cette année particulière, Avantis Coopérative a privilégié à divers moments dans l'année et par diverses initiatives les banques alimentaires sur son territoire. La contribution la plus significative fut la campagne De nous à vous, initiée par Sollio Groupe Coopératif, dans laquelle votre coopérative s'est impliquée en remettant l'équivalent de 45 000 \$ en denrées alimentaires de producteurs d'ici réparties à parts égales entre les trois Moissons sur notre territoire, soit Moisson Beauce, Moisson Québec et Moisson Kamouraska, en plus de leur verser 0,50 \$ pour chaque masque vendu dans nos établissements de juillet à décembre 2020.

En combinant ensemble toutes les implications de notre coopérative, c'est plus de 261 000 \$ qui furent versés à la relève agricole et à la communauté.

Quelques actions ont également été mises en place dans un esprit écoresponsable permettant une optimisation de nos ressources. Par exemple, le partenariat avec Environnement Viridis inc. pour valoriser les matières résiduelles, la promotion de la plateforme « Ferme intelligente », la plantation d'arbres au centre de grains pour réduire la poussière, l'optimisation des routes pour les camions de livraison et le transport de lait contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces éléments s'ajoutent à ce qui se faisait déjà comme la récupération de contenants vides de pesticides, la récupération dans nos quincailleries des contenants de peinture ou l'application de chaux à taux variable.



**261 000 \$**  
à la relève agricole  
et à la communauté



# LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

## ● ADMINISTRATION

- Siège social, Sainte-Marie
- Bureau administratif, La Pocatière
- Bureau administratif, Saint-Narcisse-de-Beaurivage

## ● AGRICOLE

### Usines et centres de distribution

- Centre de grains et entrepôt de semences, La Malbaie
- Centre de grains, centre d'engrais, entrepôt de semences et de phytoprotection, Sainte-Hénédine
- Entrepôt de semences et de phytoprotection, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Meunerie, centre de grains et entrepôt de semences et de phytoprotection, Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- Meunerie, centre de grains, centre d'engrais, entrepôt de semences et de phytoprotection, Saint-Philippe-de-Néri
- Meunerie, Saint-Anselme

### Élevages avicoles et porcins

(en propriété et en partenariat)

- Élevages Arsenault, Honfleur
- Élevages Catane, Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Élevages du Routier, Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Élevages Gosford, Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Élevages Issoudun, Issoudun
- Élevages St-Joseph, Saint-Joseph-de-Beauce
- Élevages Val-Alain, Val-Alain
- Ferme Agral & fils, Lac-aux-Sables
- Ferme Avicole Cormico, Meadow Brook, NB
- Ferme Cap-St-Ignace, Cap-Saint-Ignace
- Ferme Cogéporc, Deschambault
- Ferme Dosquet, Dosquet
- Ferme Du Bras, Saint-Raphaël
- Ferme Jos Lacasse, Sainte-Marguerite
- Ferme Mont-Carmel, Mont-Carmel
- Ferme Pascoporc, Saint-Pascal
- Ferme Porcevic, Saint-Victor
- Fermes Avicoles Bolduc, Saint-François-de-Madawaska, NB
- Fermes JJC Bolduc, Saint-François-de-Madawaska, NB
- Ferme Ste-Anne, Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- Ferme Ste-Catherine Nord, Pont-Rouge
- Ferme Ste-Hélène, Sainte-Hélène-de-Kamouraska
- Ferme Ste-Louise, Sainte-Louise
- Ferme St-Léon, Saint-Léon-de-Standon
- Ferme St-Victor, Saint-Victor
- Ferme T-Bel, Sainte-Apolline-de-Patton
- Les Entreprises Agricoles du Lac, Lac-des-Aigles
- Pondeuses Atlantique S.E.C., Saint-Léonard et Sainte-Anne-de-Madawaska, NB
- Pondoir Saint-Ezéar, Saint-Elzéar
- Porcherie Ste-Anne, Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- Poulailier Couvinex, Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Poulailier Philibert Pomerleau, Sainte-Marguerite
- Poulailier St-Paul, Saint-Paul-de-Montminy
- Pouponnières Ste-Agathe, Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Site des Érables, Cap-Saint-Ignace
- Volailles Acadia S.E.C., Clair et Saint-Hilaire, NB



## ● ALIMENTATION ET ÉNERGIES

- Marché Ami, Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- Sonic, Saint-Agapit
- Sonic, Sainte-Marie
- Sonic, Saint-Nicolas
- Sonic, Saint-Pascal

## ● MACHINERIE

- New Holland, La Pocatière
- New Holland, Rivière-du-Loup
- New Holland, Saint-Agapit
- New Holland, Saint-Anselme
- New Holland, Saint-Augustin-de-Desmaures
- New Holland, Sainte-Marie
- New Holland, Saint-Narcisse
- New Holland, Saint-Vallier

## ● QUINCAILLERIES

- Agrizone, La Malbaie
- BMR, Cap-Saint-Ignace
- BMR, Dégelis
- BMR, Forestville
- BMR, Île d'Orléans
- BMR, La Durantaye (avec station-service)
- BMR, La Pocatière
- BMR, Montmagny
- BMR, Pohénégamook
- BMR, Rivière-du-Loup
- BMR, Saint-Agapit
- BMR, Sainte-Agathe-de-Lotbinière (avec station-service)

## ● ENTREPRISES EN PARTENARIAT

- Centre de services de Québec/Chaudière-Appalaches S.E.N.C., Sainte-Marie
- Centre de services du Littoral S.E.N.C., Saint-Philippe-de-Néri
- Centre de service Saint-Philippe (9219-6849 Québec inc.), Saint-Philippe-de-Néri
- Entreprise Couvoir Côté S.E.C., Ange-Gardien
- Environnement Viridis inc., Mont Saint-Hilaire



- BMR, Sainte-Marie
- BMR, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- BMR, Saint-Gervais
- BMR, Saint-Jean-Port-Joli
- BMR, Saint-Joseph
- BMR, Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- BMR, Saint-Pascal
- BMR, Saint-Paul-de-Montminy
- BMR, Témiscouata-sur-le-Lac
- Centre de rénovation, Montmagny

- Équipements J.M.A.R. inc., Alma
- Fermes Boréales S.E.C., Abitibi-Témiscamingue
- Gestion Québec Œuf inc., Sainte-Marie
- Haybec inc., La Pocatière
- IEL Technologie agricole (9421-4707 Québec inc.), Sainte-Claire
- J. René Lafond inc., Mirabel
- Partenariat agricole CBNM S.E.C., Sainte-Marie
- Transpro B.S.L. (9187-4719 Québec inc.), Saint-Philippe-de-Néri



PLUS DE GENS.  
PLUS D'HORIZONS.





100-500, route Cameron  
Sainte-Marie (Québec) G6E 0L9

Téléphone : 418 386-2667  
Sans frais : **1 833 AVANTIS** (282-6847)

[www.avantis.coop](http://www.avantis.coop)